

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DLH 110 Constitution d'une servitude de vues - immeuble communal 1-3, villa des Tulipes (18e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019 DLH 11 des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique portant location au profit de Paris Habitat OPH de l'immeuble 1-3, villa des Tulipes (18e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine en date des 8 novembre 2018 et 31 mars 2021 ;

Vu les plans du cabinet de géomètre-expert Progexial des 13 août 2020 et 26 février 2021 ;

Vu le projet de délibération 2021 DLH 110 en date du 22 juin 2021 autorisant la constitution de servitudes au profit de l'immeuble 1-3, villa des Tulipes (18e) ;

Vu la saisine pour avis du Maire du 18^e arrondissement en date du 14 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les actes nécessaires à la réalisation de l'opération 1-3, villa des Tulipes (18e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO